



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FILLIERE

300 rue des Fleuries

74 570 THORENS GLIERES

Communes de : Avierno, Charvonex, Evires, Groisy, Naves-Parmelan,
Les Ollières, St Martin-Bellevue, Thorens-Glières et Villaz

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BILAN ANNEE 2012

**Présentation en Conseil de Communauté le 30/05/2013
Télétransmis en Préfecture le**

**Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2224-5
Décret n° 675 du 2 mai 2007 et Arrêté du 2 mai 2007 aux rapports annuels sur le
prix et la qualité des services publics d'eau potable et assainissement**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Le SPANC a pour mission :

- L'instruction des Demandes d'Urbanisme (examen préalable de conception des projets), l'élaboration d'avis techniques sur les remises aux normes et projets de rénovation,
- Le contrôle de bonne exécution des installations neuves, le contrôle de bonne exploitation des installations existantes, et le contrôle de diagnostic dans le cadre des ventes de biens immobiliers,
- La communication sur les lois en vigueur et les dispositions du service,
- Le conseil et l'appui technique, concernant le dispositif à mettre en place ou les problèmes de dysfonctionnement, auprès des habitants, maître d'œuvre, entrepreneurs et élus du Pays de Fillière.

Moyens Humains 2012

L'équipe est constituée de quatre personnes :

- Un Technicien Territorial, **M. Jérôme LORETO**, responsable du service, chargé des différents contrôles, du conseil technique, et de la rédaction des avis et des rapports de chantiers, de la facturation 100 % eq.tp,
- Un Agent de Maîtrise, **M. Arnaud CHEVALLIER**, chargé des différents contrôles, du conseil technique, et des campagnes de réhabilitations subventionnées, 100 % eq.tp,
- Un Adjointe Technique, **Melle Coraline BELLOT**, chargée des contrôles de diagnostic des installations existantes, et du secrétariat 100 % eq.tp,
- Une apprentie, **Melle Laura DUFURNET PECCOUX**, chargée des contrôles de diagnostic des installations existantes, 60 % eq tp (a démissionné en mai 2012).

Moyens Techniques 2012

- Deux véhicules de service,
- Le matériel nécessaire aux contrôles (dont des sondes de mesure de niveaux de boues suite à l'évolution de la réglementation),
- Logiciels de création de plans (AUTOCAD), de données cadastrales (RGD 74), et de gestion de service (SAGA).

Objectifs 2012

- Poursuivre le regroupement des vidanges des fosses,
- La réalisation de 50 contrôles d'installations neuves,
- La réalisation de 630 contrôles d'installations existantes en régie,
- Mise à jour et validation, du Support Technique (suite à l'évolution de la réglementation),
- Réhabilitations groupées : lancement de la phase « Etude »
- Mise en place de la nouvelle procédure d'urbanisme visant à la rédaction d'un « examen préalable de conception » pour les demandes de permis de construire (septembre 2011).

Bilan d'activité 2012 du SPANC

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC (P 301.0)

Définition : Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers. Une personne est dite desservie par le service lorsqu'elle est domiciliée dans la zone d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre d'installations d'ANC estimé	Nbre d'habitants desservis
AVIERNOZ	329	963
CHARVONNEX	325	1046
EVIRES	610	1946
GROISY	931	3101
LES OLLIERES	246	762
NAVES PARMELAN	372	1110
ST MARTIN BELLEVUE	645	2042
THORENS GLIERES	788	2544
VILLAZ	597	1763
TOTAL	4843	15277

Remarque : Le nombre total d'usagers du service est de 4843, mais en tenant compte des bâtiments inhabitables ou inhabités, et de l'avancée du collecteur d'assainissement collectif, à terme le nombre d'installations estimé est de 3700.

Indice de mise en œuvre (P 302.0)

Définition : indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pas pris en compte si le total obtenu pour le tableau A n'est pas égal à 100.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC :

Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
Application d'un règlement de service, approuvé par une délibération	20
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30

Tableau B : Eléments facultatifs du SPANC :

Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	10
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	0

Indicateur de performance consolidé pour le SPANC de la CCPF : 110

Tarification de l'assainissement

Redevance d'assainissement : 25.00 € / an pour 2012.

Contrôle de diagnostic pour une vente d'un bien immobilier : 100.00 €

Contrôle de conception (examen préalable) pour une demande d'urbanisme : 60.00 € / dossier (à condition que le permis soit arrêté).

Contrôle de réalisation : 90.00 € / chantier.

Au cours de l'année 2012, le Service a mis en place :

- La possibilité pour les usagers de continuer de profiter des vidanges groupées,
- Le planning 2012 des campagnes de contrôles d'installations existantes selon les vœux des différentes mairies,
- L'application des nouveaux textes réglementaires, et la mise à jour des documents de service induite (support technique),
- La réalisation de la première phase des réhabilitations groupées (études),
- La rédaction des « examens préalables de conception ».

Le regroupement des vidanges

Après avoir établi un cahier des charges, plusieurs entreprises ont été consultées. C'est l'entreprise HOMINAL qui a été retenue pour l'année 2012 (idem 2008, 2009, 2010, et 2011).

Au 31 décembre 2012 nous avons lancé **244 opérations d'entretien et de vidanges. 97% des bons de dépotage ont été reçus.**

Depuis le début de l'opération, **1116** opérations ont été réalisées (soit environ 30% du parc).

Contrôles 2012

Après la commission de fin 2011 une liste de zones à contrôler a été arrêtée.

Le nombre de contrôles prévu est de 630.

Le nombre de contrôles réalisés est de 539.

Remarque : Le nombre total d'usagers du service est de 4843, mais en tenant compte de bâtiments inhabitables, et de l'avancée du collecteur d'assainissement collectif, à terme le nombre d'installations estimé est de **3700**.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des diagnostics réalisés (contrôles hors campagnes y compris) :

Communes	Contrôles d'ANC existant en Régie	Contrôles d'ANC existant totaux (au 01/03/2013)	Installations d'ANC estimées (compteurs AEP)
AVIERNOZ	40	250	329
CHARVONNEX	5	140	325
EVIRES	10	418	610
GROISY	143	591	931
LES OLLIERES	5	198	246
NAVES PARMELAN	50	301	372
ST MARTIN BELLEVUE	94	506	645
THORENS GLIERES	137	654	788
VILLAZ	55	396	597
TOTAL	539	3454	4843

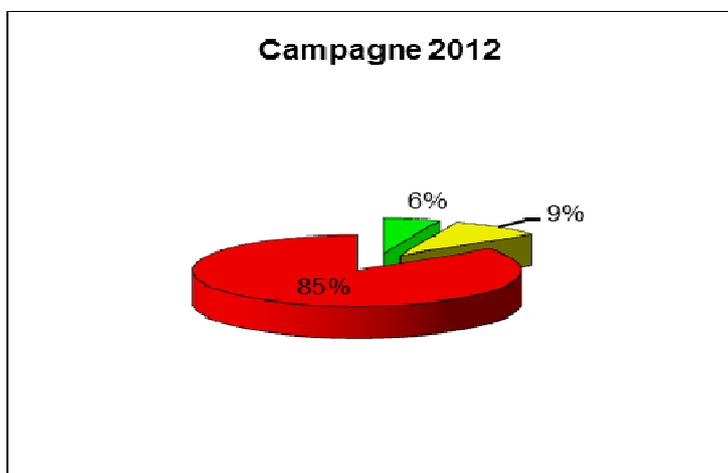
Remarque : Compte tenu de l'application de la PFAC (Participation au financement de l'assainissement collectif) par le SILA, nous avons réalisé des contrôles de diagnostic pour leur compte. Certaines zones prévues n'ont donc pas été contrôlées, et reportées en 2013.

Indicateur de performance : Taux de conformité des dispositifs (P 301.3)

Définition : il s'agit du ratio entre le nombre d'installations contrôlées conformes à la réglementation et le nombre total d'installations contrôlées.

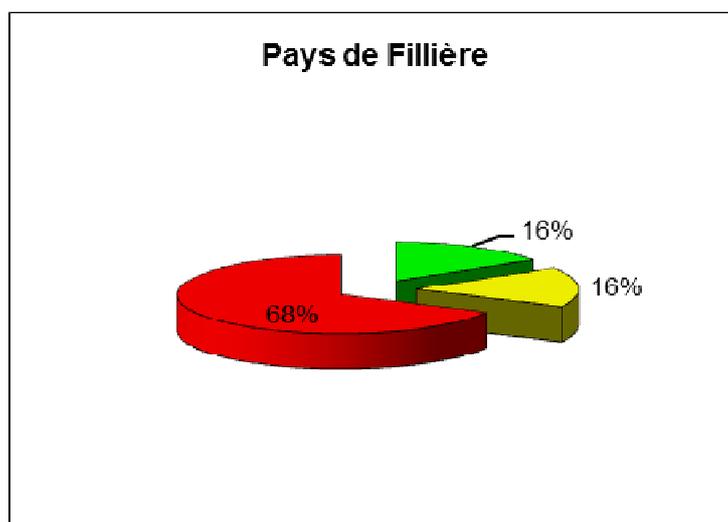
Pour l'année 2012, le taux de conformité des dispositifs contrôlés est de 6 %.

Le total des installations ne présentant pas de risques environnementaux est de 15 %.



Pour l'ensemble des contrôles réalisés sur le Pays de Fillière, le taux de conformité des dispositifs est de 15.9 %.

Le total des installations ne présentant pas de risques environnementaux est de 32 %.



Au 1^{er} juin 2013, 3562 dispositifs d'assainissement non collectif ont été contrôlés, soit environ 97% du parc.

**Contrôles Existants par communes et par zones pour l'année 2012
(Hors diagnostics particuliers, et Hors contrôles pour le SILA)**

COMMUNE	LIEU DIT / ZONE	NBRE D'HAB.	Ctles réalisés	
AVIERNOZ	Habitations isolées	8	3	
CHARVONNEX	Habitations isolées	3	1	
EVIRES	Chez Cadon	9		Report 2013
	Les Houches	5		
	Chez Miquelet	4		
	Chez Bastian	3		
	Habitations isolées	11		
GROISY	Les Communes d'en Bas	31	113	
	La Forêt	20		
	Chez Diannay	33		
	Les Teppes	20		
	Habitations isolées	52		
LES OLLIERES	Habitations isolées	3	2	
NAVES	Habitations isolées	7	4	
St MARTIN BELLEVUE	La Pelouse	9	83	
	La Touffière	4		
	Les Bouverats	13		
	Vers la Gare	25		
	L'Eau Vive	37		
	Habitations isolées	3		
THORENS GLIERES	Chez Bossa	27	117	Report 2013 FAIT Report 2013 Report 2013 FAIT FAIT Report 2013 Report 2013
	Champ Chetier	14		
	Le Promet	9		
	Sales (La Combe / La Tette)	29		
	Les Régalets / Perpelet	87		
	Chez Gavel	42		
	Biauvy / Guichard	27		
	Habitations isolées	24		
VILLAZ	Les Rastets / Le Biollay	56		Report 2013 Report 2013
	Habitations isolées	15		

TOTAL :	630
---------	------------

Réalisé :	323
-----------	------------

Reste à réaliser au 01/01/13:	307
-------------------------------	------------

Déroulement des campagnes de contrôles

Les campagnes de contrôles 2012 se sont, dans la majeure partie des cas, très bien passées.

Les usagers se sont bien mobilisés tout au long de l'année, et sur les différentes communes.

L'animation de ces réunions s'est faite conjointement par les représentants de la CCPF, et de la commune représentée.

Problèmes rencontrés en 2012:

- Bien qu'il y ait une nette amélioration, l'envoi des arrêtés de permis de construire par les mairies n'est toujours pas systématique,
- Les entrepreneurs n'étant pas tous au fait de contacter le service avant les travaux, certains chantiers n'ont pas été contrôlés. Les mairies ne nous ayant pas envoyé l'arrêté de permis, les propriétaires n'ont pas reçu de courrier de rappel,
- Problème de facturation, toujours lié à l'envoi des arrêtés de permis de construire,
- Beaucoup de problèmes sur la confirmation des coordonnées des propriétaires / bâtiments inhabités (**environ 11 %**),
- Suite à l'envoi d'avis de passage, quelques personnes refusent le contrôle de leur installation d'assainissement (amélioration par rapport aux années précédentes),
- **Le SPANC n'est pas décisionnaire sur les demandes d'urbanisme** : même si les contraintes techniques rendent certains dossiers irréalisables. C'est au nom de la salubrité publique que les dossiers n'aboutissent pas, car il est parfois impossible de mettre en place un système fonctionnel conforme aux normes en vigueur.
- Problèmes rencontrés chez certains usagers contrôlés en « neuf » mais qui ont fait des modifications. **Le dispositif en place se retrouve donc Non Conforme** – Le SPANC demande d'être consulté (mais sans avis officiel) sur les DP Garages / Piscines / Véranda / Abris,
- **Effet boule de neige** : suite aux nombreux contrôles réalisés, beaucoup de gens sont demandeurs d'information. Cela s'insère dans nos tâches quotidiennes en plus des missions de contrôle.
- **Beaucoup de personnes intéressés par les réhabilitations groupées n'ont pas obtenu les bonnes informations avant de nous contacter, et ne comprennent pas pourquoi ils ne sont pas éligibles aux subventions.**
-

Objectifs 2013 :

- Continuer le regroupement des vidanges,
- Affiche d'information en mairie / APF / Bulletins Municipaux,
- La réalisation de 50 contrôles d'installations neuves,
- La réalisation en interne des contrôles d'installations existantes d'habitations diffuses,
- Lancer la phase « Travaux » de la campagne de réhabilitations (selon les critères établis par l'Agence de l'Eau RMC et le CG74).

Mise à jour des documents de Service

Support Technique :

Le support technique destiné aux usagers et professionnels a été mis à jour en fonction des prescriptions techniques des nouveaux textes réglementaires.

Campagne de réhabilitation 2011-2013

Chronologie de la campagne

- * Le SPANC a listé tous les usagers contrôlés en 2007, ayant des dispositifs non-conformes et à réhabiliter, et arrivant à échéance en 2011,
- * Envoi en juin et juillet 2010 des listes en mairie,
- * Une fois les listes validées, envoi aux propriétaires d'une lettre d'information et d'un coupon réponse à nous retourner :
 - * 153 courriers envoyés ---- 92 réponses (60% de réponses)
- * Planification de la réunion d'information : Mercredi 26 janvier 2011 :
 - * A l'issue de cette réunion, les propriétaires désireux d'adhérer au programme d'études préalables s'engagent via une convention « étude » avec le SPANC (étude aux frais du propriétaire si il ne fait pas les travaux). Au 1^{er} avril 2011, 66 personnes sont volontaires.
- * **60 études ont été réalisées** chez chacun des propriétaires par le bureau DAEC, suite à l'attribution du marché public (coût unitaire 502.32 € TTC).
- * **43 signatures de la convention « travaux ».**
- * Les premiers chantiers ont d'ores et déjà été réalisés.

Monsieur le Vice Président
Claude CLERC

Monsieur le Président
Christian ROPHILLE